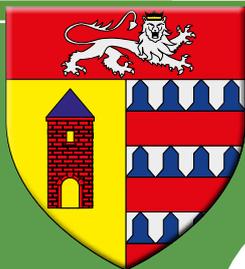


# Foisches infos

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL • avril 2022 N° 39



## Le mot du Maire

Chers Amis,

Avec l'arrivée du printemps, je vous souhaite des jours meilleurs dans ce monde un peu bizarre et fou.

Ces deux derniers mois, notre Europe a changé de physionomie avec le conflit majeur de l'Ukraine et l'horreur de l'invasion de ce pays si proche de nos frontières. Nous ne pensons jamais revivre de tels instants et je pense à nos aînés replongés quatre-vingts ans en arrière.

Les images que nous voyons à la télévision nous glacent de peur.

Dans ce contexte, si particulier, heureusement, votre mobilisation nous fait chaud au cœur. En effet, en partenariat avec le CCAS de Foisches et le Secours Populaire – Comité de Givet, nous avons pu récolter nombre de dons des habitants de Foisches, sous forme de vêtements, de médicaments, de produits d'hygiène... Soyez en vivement remerciés!

Malgré cette guerre, et sans oublier la crise sanitaire qui est toujours présente, la gestion municipale se poursuit. Notre conseil municipal vient de voter son budget primitif. Je vous confirme, que cette année encore, les taux des taxes communales ne subissent aucune augmentation, ainsi que nous l'avions promis.

La maîtrise de la fiscalité reste l'une de nos priorités.

Nous avons joué la carte de la solidarité, qui est une valeur à laquelle nous attachons beaucoup d'importance. En ces moments de crise, nous avons décidé, en partenariat avec le CCAS, d'aider les foyers qui ont leur résidence principale à Foisches (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021), par l'attribution d'une allocation de 100 €, dénommée aide « Énergie/Carburant ». Un premier acompte de 50 € a été versé fin mars 2022, le solde fera l'objet d'un règlement fin avril.

Je me réjouis que le tissu associatif communal se soit enrichi, ces dernières semaines, de deux nouvelles associations atypiques : **LE BOUCARD PARTAGEUR** et **PACHIS ET COURTIL DU TASSON**. Je remercie les habitants-citoyens qui s'impliquent dans ces structures et qui contribuent au dynamisme de notre village. Soyez nombreux à les rejoindre!

Pour terminer, il me reste à vous souhaiter un excellent printemps. Que cette période soit synonyme de liberté, de convivialité et de rencontres par le biais des manifestations festives que nous espérons organiser, à nouveau, après ces longs mois d'inactivité!

Que les beaux jours qui s'annoncent nous apportent la sérénité qui nous fait tant défaut ces derniers temps.

Le Maire,  
Richard DEBOWSKI

## Mairie

Route Charlemont  
08600 FOISCHES

Tél. : 03 24 42 07 03  
Fax : 03 24 42 22 34

[mairie.foisches@wanadoo.fr](mailto:mairie.foisches@wanadoo.fr)

## Ouverture au public

Le lundi, mardi et mercredi  
de 9 h 00 à 12 h 00  
de 14 h 00 à 16 h 00

Le jeudi  
de 9 h 00 à 11 h 00  
de 18 h 00 à 18 h 30

Le vendredi  
de 9 h 00 à 12 h 00

Bulletin d'information Municipal  
de Foisches

Directeur de publication:  
Richard Debowski

Rédaction:  
Stéphanie Yol

Comité de lecture:  
Le Conseil Municipal

Dépôt légal : avril 2022

Imprimé sur du papier PEFC  
Tirage à 140 exemplaires

Conception graphique et réalisation  
CaliGrafik 06 76 72 15 44  
[studio@caligrafik.com](mailto:studio@caligrafik.com)

## Élections



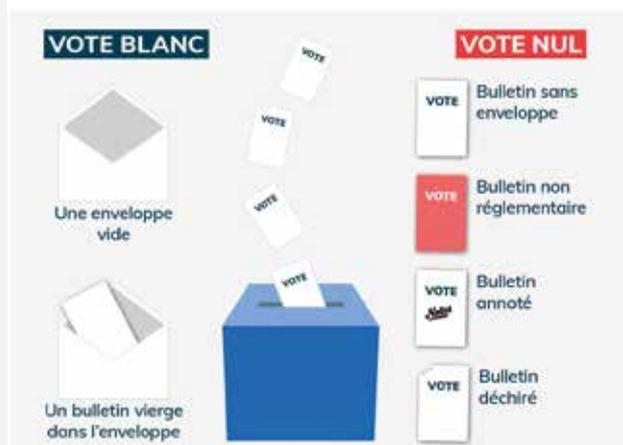
Le calendrier électoral de l'année 2022 prévoit l'élection présidentielle les 10 et 24 avril et les élections législatives les 12 et 19 juin.

Pour l'élection présidentielle, les personnes non encore inscrites pouvaient procéder à leur inscription sur les listes électorales jusqu'au vendredi 4 mars 2022.

Suite à la refonte des listes prévue en mars, de nouvelles cartes d'électeurs ont été distribuées.

### Petit Rappel

#### Vote blanc ou vote nul, quelles différences ?



## Cimetière

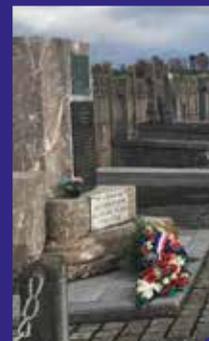
Deux poubelles sont à votre disposition au cimetière, merci de les utiliser correctement.

La poubelle à déchets verts ne doit recevoir que les plantes et fleurs. Merci de mettre les pots plastiques et autres déchets dans l'autre poubelle.



## La cérémonie du 14 mai

aura lieu à **11h00** (rassemblement devant la mairie).



## Déjections canines

Nous rappelons aux propriétaires de chiens que la place du village, la place des tilleuls et les espaces verts du village ne sont pas destinés aux promenades avec chiens afin que ceux-ci fassent leurs besoins.

Il y a suffisamment de chemins de promenade dans le village, donc merci d'éviter les espaces publics.

Au cas où votre animal de compagnie se serait soulagé sur la voie publique où dans les espaces verts agrémentés, merci de ramasser ses déjections. Nous vous rappelons que de sacs à crottes vous sont distribués gratuitement par la mairie (à venir retirer en Mairie) donc nous vous remercions de les utiliser.

Si un rappel à l'ordre ne suffit pas, nous verbaliserons les propriétaires indécents comme la législation le prévoit.

**Lui ne peut pas ramasser... vous, oui !**



La pyramide d'ornement a été installée fin février, place de l'église. Elle a été réalisée par la ferronnerie « La Main de fer » de Vireux-Molhain et par la société NEIVA frères de Givet.



## Rafrâichissement de la salle des fêtes

La salle polyvalente a été repeinte par les employés municipaux. La fresque de Jean-Paul Surin représentant une vue du village a pu être conservée grâce à un cadre apposé autour de la fresque. Monsieur SURIN est venu gracieusement apporter quelques retouches à la fresque, le vendredi 11 mars dernier. Nous l'en remercions chaleureusement.



## Interruption du ramassage des encombrants

Le service de ramassage des encombrants effectué par les employés communaux le mardi matin, est interrompu à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. Il reprendra le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Merci de votre compréhension.



## Permanences de l'ABF

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Ardennes (UDAP), en collaboration avec la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, vous informe de la reprise des permanences mensuelles de l'Architecte des Bâtiments de France.

Ces permanences, uniquement sur rendez-vous, sont ouvertes

aux habitants ayant des projets de travaux (construction, rénovation, réhabilitation...), dans les communes concernées par des monuments historiques.

Elles seront assurées par Madame l'Architecte des Bâtiments de France ou un technicien de l'UDAP, au 29 rue Méhul, siège de la Communauté de Communes à Givet.

Pour la prise de rendez-vous ou toute information utile, vous pouvez prendre contact avec le service instructeur de la Communauté de Communes, au **03 24 41 50 90**.

Toutes les permanences se tiendront de 9h30 à 12h00.

Prochaine date de permanences :  
**mardi 26 avril 2022**





Le Centre Communal d'Action Sociale de FOISCHES a souhaité aider le peuple Ukrainien en mettant en place un point de collecte de dons en mairie pour les habitants de Foisches.

Les habitants qui le souhaitaient ont pu déposer leurs dons en Mairie jusqu'au 31 mars et ceux-ci ont été récupérés par le Secours Populaire qui les faisait acheminer vers l'Ukraine grâce à ses réseaux partenaires.

**1** Des médicaments et des produits d'hygiène ont été remis à Monsieur Pascal DERMIEN qui a fait le voyage jusqu'à la frontière polonaise, le week-end du 26 et 27 mars.

**2** Le Secours Populaire, Comité de Givet, est venu récupérer les dons le 5 avril après-midi.

Deux cartons de médicaments/compresses/pansements ont également été remis à Monsieur Thierry TUMSON de La Ligue Citoyenne 08, qui va effectuer un troisième convoi jusqu'à la frontière Ukrainienne.

Un grand Merci pour votre générosité!



## Récompense pour les bacheliers

Le CCAS a décidé de récompenser les futurs bacheliers de la commune à compter de la prochaine session du baccalauréat.

Les élèves **dont la résidence principale** est à Foisches, scolarisés en France, et qui réussiront l'examen du baccalauréat général, technique ou professionnel, recevront un chèque-cadeau La Pointe en guise de récompense.

Une demande devra être adressée au CCAS, avec copies de la carte d'identité, d'un justificatif de domicile et du diplôme.



## Aide Énergie/Chauffage

La Municipalité via le CCAS a décidé d'aider les habitants du village, suite à la hausse du coût du carburant, en leur octroyant une prime de 100 €. Les Habitants qui ne possèdent pas de véhicules n'étaient pas lésés et recevaient en contrepartie, une prime chauffage du même montant.

Cette aide de 100 € est versée par virement bancaire par le Trésor Public en deux mensualités de 50 €.

La Condition pour bénéficier de cette aide sociale était d'avoir **sa résidence principale à Foisches** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et d'y résider toute l'année (cette aide sociale ne concerne pas les résidences secondaires, les gîtes touristiques et habitations inoccupées).



Photo de L'Ardennais

# Création de l'association

## Le Boucard Partageur



Cette nouvelle association a pour objet :

► D'être un relais d'informations, une force de propositions pour les consommateurs pour l'achat de produits, de fournitures, de prestations, de services entrant dans le quotidien des citoyens.

► De favoriser les échanges entre les consommateurs et les fournisseurs, artisans, producteurs, prestataires.

► De générer une dynamique citoyenne en resserrant les liens sociaux par l'échange, le partage de solutions, la mutualisation.

### L'achat groupé : c'est quoi ?

Un achat groupé consiste en un regroupement de consommateurs qui souhaitent acheter un même produit, afin d'en négocier les conditions d'achat et de bénéficier d'un tarif plus avantageux. Grâce au volume de vente garanti, le vendeur accepte généralement de consentir à un rabais par rapport à son tarif grand public, en réduisant sa marge unitaire. C'est l'économie collaborative qui utilise l'adage « L'union fait la force ».

### Les mécanismes de l'achat groupé

Le principe d'achat groupé respecte toujours une mécanique similaire :

**L'appel au regroupement :** En fonction de l'attente des adhérents et de leurs besoins, l'association se charge de contacter les usagers en indiquant le ou les produits pour lequel elle appelle les consommateurs à se réunir, les modalités d'inscription (qui peut s'inscrire, où et comment s'inscrire, la date limite d'inscription, éventuellement le nombre d'inscrits à atteindre), en indiquant parfois le geste attendu ou l'offre que l'association cherche à obtenir.

**L'inscription,** ou pré-inscription : Le consommateur est invité à renseigner ses coordonnées, ainsi que ses souhaits ou habitudes de consommation par rapport au produit qui fait l'objet du groupement d'achat (ex : pellets, fuel, produits

alimentaires, prestations diverses).

**L'appel d'offres** est émis par l'Association qui gère l'achat groupé. Cette dernière peut mettre en concurrence différents acteurs, producteurs ou fournisseurs de produits, afin de tenter d'en obtenir le meilleur prix ou la meilleure offre. Le nombre de consommateurs inscrits va être l'argument majeur pour permettre d'obtenir le rabais le plus conséquent possible sur le produit.

**Le choix de l'offre :** le fournisseur qui propose l'offre avec le prix le plus bas, correspondant aux critères indiqués dans un cahier des charges simplifié de l'appel d'offres, l'emportera et sera sélectionné par l'organisateur. Selon les critères de consommation il est possible qu'il y ait plusieurs offres lauréates. Par exemple, une offre basique très discountée et une offre premium qui aura des options supplémentaires dont le prix sera plus élevé, permettant aux inscrits de choisir l'offre avec le rapport qualité/prix qui leur correspond le mieux.

**Communication de l'offre et souscription :** les inscrits sont informés de l'offre lauréate avec les détails concernant le prix et des conditions générales de vente. Ils choisissent alors d'acheter le produit et de souscrire à l'offre, ou d'y renoncer. La disponibilité de l'offre est soumise à une durée de souscription limitée, ou parfois même un stock limité en nombre.

### Les Produits et services

Bien entendu, la palette de produits et prestations pouvant être proposés est vaste (fuel, pellets, sel pour adoucisseur, ramonage, mutuelle de santé...).

Il est important de cibler le produit ou la prestation susceptible d'attirer le maximum d'usagers, afin d'obtenir les prix les plus intéressants.

Une réunion de présentation du projet d'achat groupé a eu lieu le 9 février à la salle polyvalente. À l'issue de cette réunion à laquelle tous les habitants du village étaient conviés, une deuxième réunion a regroupé les personnes intéressées par la création de cette association.

La création d'une association pour porter le groupement d'achat était indispensable pour le fonctionnement de l'activité. C'est un statut d'association loi de 1901.

Le nom de l'association a été défini « Le Boucard Partageur », Boucard étant le nom de l'habitant de Foisches, et le Conseil d'Administration de l'association a été voté, à savoir :

**Président :** Marc WARSEE  
**Vice-Président :** Jacques DUSSART  
**Trésorière :** Odile JUSNOT  
**Trésorier-Adjoint :** Fabrice JOUNIAUX  
**Secrétaire :** Annie DUBOIS  
**Secrétaire-Adjointe :** Stéphanie YOL

Une cotisation annuelle de 5 € sera demandée aux adhérents. Tout personne souhaitant adhérer à l'association peut prendre contact avec le Bureau de l'Association. Le siège de l'association est domicilié en Mairie de Foisches.

Une réunion de travail a eu lieu le lundi 14 mars et un site internet sera prochainement conçu.

Si vous avez des idées de produits ou de services qui pourraient bénéficier d'un achat groupé, n'hésitez pas à faire part de vos suggestions.

L'association sollicitera les communes voisines afin que celles-ci proposent à leurs habitants de rejoindre l'association pour augmenter le nombre d'usagers et obtenir ainsi des prix encore plus attractifs.

# Création de l'association Pachis et Courtil du Tasson

La création de jardins partagés et d'un verger conservatoire faisait partie des engagements pris par l'équipe municipale en place.

À ce titre, en 2020, le conseil municipal a avalisé un dossier de demande de subventions présenté au Parc Naturel Régional. La demande n'a toutefois pas abouti, car le dossier démontrait peu d'implication et d'appropriation des habitants, dimension fondamentale pour que le dossier soit retenu.

Un deuxième dossier a été présenté, en 2021, dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Région Grand Est, intitulé « INITIATIVES CITOYENNES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ». Il ne pouvait pas être porté par la Mairie, donc le dossier a été constitué sous le nom d'un administré à savoir M<sup>me</sup> Annie DUBOIS, qui a accepté de porter le projet.

Ce dossier a été accepté et validé par la RÉGION. Une subvention de 10 000 € a été allouée, pour un budget prévisionnel de 15 210 €. La commune met à disposition un terrain communal, d'une superficie de 40 ares environ, à proximité du lotissement des Coutures, classé en zone Ap au Plan Local d'Urbanisme.

L'Architecte des Bâtiments de France, contacté à ce sujet, a émis un avis favorable pour le dossier présenté.

## Le verger conservatoire :

De nombreuses communes ont décidé de se lancer dans la création d'un verger conservatoire. L'existence d'anciens vergers dans les Ardennes, et plus précisément sur le territoire de la Pointe, témoigne de l'importance de cet agroécosystème dans l'histoire du secteur. Certains ont disparu, de même que certaines essences.



L'idée retenue consiste à préserver le patrimoine fruitier local, en incorporant des variétés anciennes de fruits comestibles (poirier, pommiers, cerisiers, pruniers...) tout en gérant selon des méthodes agro-écologiques respectueuses de l'environnement.

## Les jardins partagés :

L'idée qui a prévalu n'était pas de mettre en place des terrains jardinés, au sens premier du terme, dans la mesure où la plupart des habitants de FOISCHES possèdent déjà un jardin. Par contre, pour les nouveaux arrivants du quartier des Coutures, ainsi que pour certaines personnes désireuses de s'investir dans cette activité, l'idée des « carrés potagers surélevés » a fait son chemin.

Un espace « jardiné » pourra être prévu en complément des carrés potagers.

Le projet a, en outre, une vocation pédagogique et démonstrative de l'intérêt de l'agroécologie, permettant à la fois la production alimentaire et pouvant servir de réservoir de biodiversité.

Le jardin partagé se veut également un lieu d'échanges ; il permet aux habitants de retrouver un contact humain, qui se fait plus rare aujourd'hui, de retrouver un contact avec la nature, de pratiquer le jardinage en commun, et peut-être d'apprendre à mieux se nourrir, de découvrir de nouvelles manières de cultiver et d'échanger des savoir-faire.

La parcelle mise à disposition par la collectivité va « revivre » et cet endroit doit devenir un espace d'expression, de créativité et de solidarité.

Une réunion de présentation du projet d'achat groupé a eu lieu le 10 février à la salle polyvalente. À l'issue de cette réunion à laquelle tous les habitants du village étaient conviés, une deuxième réunion a été organisée avec les personnes intéressées par la création de cette association.

Cette deuxième réunion a eu lieu le 17 février.

Le nom de l'association (statuts loi 1901) a été choisi par les membres « **Pachis et Courtil du Tasson** », termes patois signifiant Terrain clos et Petit jardin auquel on réserve de la bonne terre, des soins.

L'association travaille sur les diverses variétés d'arbres fruitiers qu'il serait opportun de planter dans le verger.

Le Conseil d'Administration de l'association est composé comme suit :

**Présidente :** Annie DUBOIS  
**Vice-Présidente :** Isabelle SIMON  
**Trésorière :** Antoinette LANNOY  
**Trésorier-Adjoint :**  
 Bernard DARDENNE  
**Secrétaire :** Stéphanie YOL  
**Secrétaire-Adjoint :**  
 Philippe KEMPENEERS

Une cotisation annuelle de 5 € sera demandée aux adhérents. Tout personne souhaitant des informations complémentaires ou désirent adhérer à l'association peut prendre contact avec Annie DUBOIS.

[pachisetcourtildutasson@gmail.com](mailto:pachisetcourtildutasson@gmail.com)

Une réunion de travail s'est déroulée le 14 mars et les devis ont été validés.

# « Jean-Joseph DEMARS, un soldat Napoléonien, Maire de FOISCHES »



Un article de Guy DEMARS, paru sur le site internet de Ardenne Wallonne, au sujet de son ancêtre, Jean-Joseph DEMARS, a attiré notre attention. En effet, il est question d'un personnage, qui a servi sous Napoléon, en se distinguant dans différentes batailles auxquelles il a participé.

À sa retraite, il est venu s'installer à FOISCHES, où il s'est marié et y est décédé. Mais sa vie ne fut pas un long fleuve tranquille.

Né à Romerée (Commune belge aujourd'hui et ex-Royaume des Pays Bas) le 17 octobre 1777, il s'engage à partir de 1803 dans les Armées Napoléoniennes, principalement dans le 14<sup>e</sup> Régiment d'infanterie de Ligne, qui a été honoré à de nombreuses reprises durant les batailles menées par Napoléon.

C'est ainsi que Jean-Joseph DEMARS a pris part aux batailles d'AUSTERLITZ, de IENA, d'EYLAU, d'HEILSBERG. À IENA, son régiment servira sous les ordres du Maréchal NEY.

À partir de 1808, son régiment est engagé dans la guerre d'Espagne. Il est blessé une première fois, pendant le siège de SARRAGOSSE le 4 août 1808. Il est blessé une seconde fois par un coup de feu à la cuisse, reçu le 6 mai 1811 au Siège de TARRAGONNE. Sa bravoure et ses états de services lui valent une haute distinction. En effet, le 2 mars 1809, il reçoit la Légion d'Honneur et est inscrit au grade de Chevalier d'Empire.

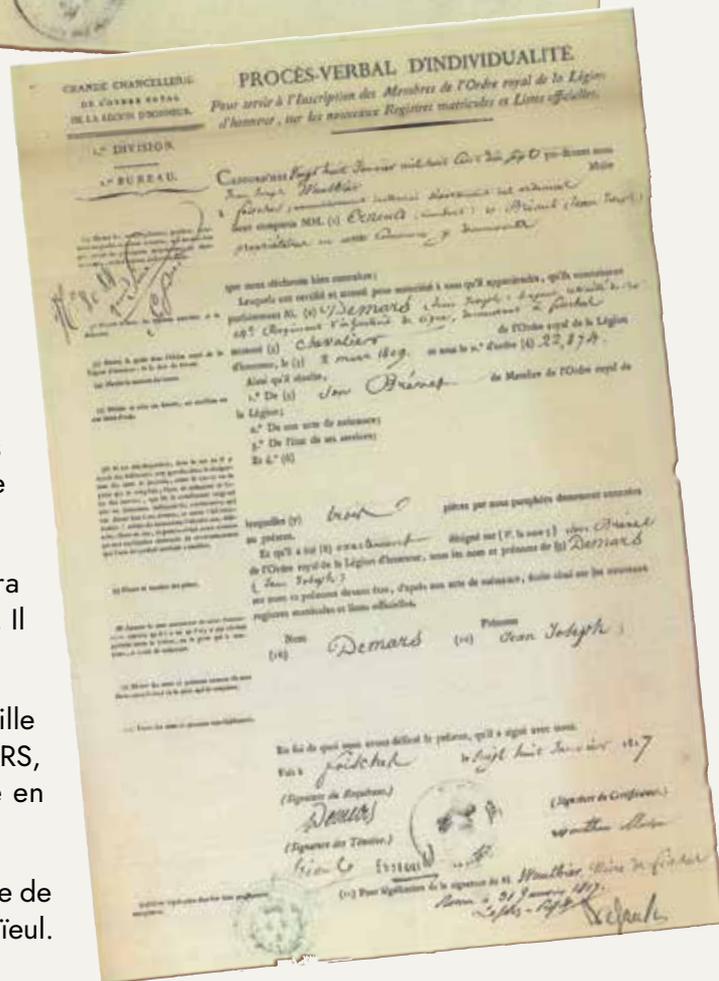
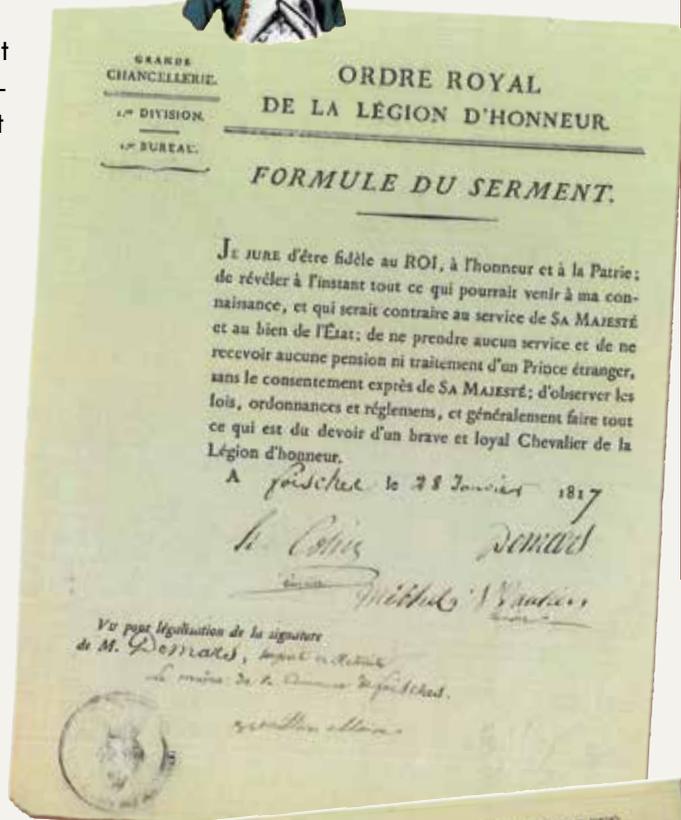
En novembre 1811, le chirurgien aide-major le déclare inapte au service. Il se retire à FOISCHES. À son arrivée dans le village, il s'installe dans une ferme. En 1814, il épouse Henriette ERNOULD.

Il devient le maire de la commune vers 1820. Il le restera jusqu'au 11 septembre 1831, date de son décès à FOISCHES. Il fut enterré dans l'ancien cimetière, autour de l'Église.

Côté descendance, il fut l'arrière-arrière grand-père de Achille DEMARS, décédé en 1937, époux de Aimée VASSANT-DEMARS, que beaucoup de personnes ont connue, qui est décédée en 2001, à l'âge de 102 ans.

Il reste encore un descendant connu à Foisches, en la personne de Mickaël DOCQUIER. Jean-Joseph DEMARS étant son quinquisaïeul.

Nous avons retrouvé, dans les archives de la Légion d'Honneur, plusieurs documents concernant Jean-Joseph DEMARS, et notamment une **Formule de Serment**, ainsi qu'un **Procès-Verbal d'Individualité**, que vous pouvez découvrir ci-joint.



# COVID 19



La municipalité a financé et procédé à la distribution en février dernier, de masques FFP2 à tous les habitants du village, à raison de 20 masques par foyer.

## Allègement des mesures sanitaires

La présentation du « pass vaccinal » et le port du masque ne sont plus exigés depuis le 14 mars dans l'ensemble des lieux suivants : restaurants, bars,

discothèques, cinémas, théâtres, salles de spectacle, stades, foires et salons, transports interrégionaux...

Le « pass sanitaire » (présentation d'une preuve vaccinale, d'un test négatif ou d'un certificat de rétablissement) reste en revanche en vigueur à l'entrée des hôpitaux, des maisons de retraite et des établissements pour personnes handicapées, afin de protéger les plus fragiles de nos concitoyens alors que le virus continue de circuler.

## Concert en l'église du village

La chorale du RACLS de RANCENNES « Et si on chantait » donnera un concert le **samedi 7 mai 2022, à 20 h 00**, en l'Église Saint-Martin.

Entrée gratuite,  
Venez nombreux!



## Défilé de vieux tracteurs

Le Comité Tchouf-Tchouf's dî Gimnée organise sa traditionnelle balade de vieux tracteurs le **dimanche 19 juin**.

Le cortège traversera le village **vers 11h00** avant de marquer une halte devant le hangar municipal.



## INFO de dernière minute

Une navette va être mise en place pour vous emmener au marché de Givet le vendredi matin. Le ramassage a lieu à l'abri de bus à 8h20 et le retour est prévu vers 11h25. Le 1<sup>er</sup> départ est prévu le vendredi 22 avril 2022.



## État Civil

### Naissance

Inès Cuvillier,  
née le 5 février 2022.



### Décès



Née le 9 octobre 1957 à Saint-Martin Boulogne (62), M<sup>me</sup> Sylviane DUCROCQ née BLAQUART est décédée à Fumay le 8 mars 2022. M. et M<sup>me</sup> DUCROCQ se sont installés à Foisches fin septembre 2020, dans une des habitations construites et mises en location par la Mairie, au Lotissement Les Coutures.

Madame DUCROCQ était maman de 3 enfants et avait 9 petits-enfants.

Nous présentons nos sincères condoléances à toute sa famille.